



Mairie de Bouleurs

Département de Seine et Marne

Canton de Serris

Communauté de Communes du Pays Créçois

E-mail : regie.scolaire@bouleurs.fr

accueil@bouleurs.fr

TARIFICATION APPLIQUEE POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2021/2022

Suivant Délibération n°40/2021 du Conseil Municipal en date du 15 Septembre 2021

TARIFS POUR L'ANNEE 2021-2022																																																	
CANTINE Le temps de restauration fonctionne en période scolaire tous les jours du lundi au vendredi de 11h30 à 13h20	<ul style="list-style-type: none"> • 4,90 € pour les enfants inscrits régulièrement • 1,20 € pour le PAI avec protocole médical (Projet d'Accueil Individualisé) 																																																
GARDERIE / ÉTUDE DIRIGÉE La garderie fonctionne en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux horaires suivants : Le Matin de 7h30 à 8h30 Le Soir de 16h30 à 18h45	<ul style="list-style-type: none"> • 2,50 € pour la tranche horaire de 7h30 à 8h30. • 3,50 € pour la tranche horaire de 16h30 à 18h45. <p style="color: red;">Ce tarif sera appliqué pour une inscription à l'année soit tous les jours, soit les mêmes jours toute l'année</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2,50 € de 16h45 à 17h45 pour les enfants du CE1 au CM2 restant à l'étude dirigée. • 1,00 € de 17h45 à 18h45 pour les enfants restant en garderie jusqu'à 18h45 après l'étude dirigée. • Forfait de 10 € par enfant pour tout dépassement de garderie après 18h45. • Pour l'accueil du soir, les parents doivent fournir le goûter. 																																																
DÉLAIS DE RÉSERVATION NON RESPECTÉS	Suite à de nombreux manquements, certaines dispositions sont modifiées afin d'appliquer une tarification plus forte si les délais de réservation ne sont pas respectés : <ul style="list-style-type: none"> • Prix du repas : 7 € 																																																
A.L.S.H. MERCREDI (Uniquement en période scolaire) Les enfants sont accueillis de 7h30 jusqu'à 18h45. <i>Pour des raisons d'organisation des activités, les enfants pourront arrivés le matin entre 7h30 et 9h00 et ne pourront pas être récupérés par les parents le soir avant 17h00 (sauf en cas de nécessité dûment justifié)</i>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="4">Tarifs du mercredi</th> </tr> <tr> <th colspan="4">Le repas de cantine est à ajouter</th> </tr> <tr> <th>Revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition</th> <th>1 enfant</th> <th>2 enfants</th> <th>3 enfants et plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>de 0 à 17 000 €</td> <td>4,00 €</td> <td>3,90 €</td> <td>3,50 €</td> </tr> <tr> <td>de 17 001 € à 24 000 €</td> <td>7,70 €</td> <td>6,60 €</td> <td>5,30 €</td> </tr> <tr> <td>de 24 001 € à 30 000 €</td> <td>9,70 €</td> <td>8,90 €</td> <td>7,90 €</td> </tr> <tr> <td>de 30 001 € à 35 000 €</td> <td>12,40 €</td> <td>10,80 €</td> <td>9,50 €</td> </tr> <tr> <td>de 35 001 € à 46 000 €</td> <td>14,80 €</td> <td>13,40 €</td> <td>12,40 €</td> </tr> <tr> <td>de 46 001 € à 69 000 €</td> <td>20,10 €</td> <td>18,50 €</td> <td>17,20 €</td> </tr> <tr> <td>plus de 69 000 €</td> <td>25,00 €</td> <td>23,60 €</td> <td>22,00 €</td> </tr> <tr> <td>Complément de prise en charge par les communes extérieures sans convention</td> <td>16,00 €</td> <td>16,00 €</td> <td>16,00 €</td> </tr> <tr> <td>Tarif sans participation de la commune de résidence de l'enfant</td> <td>36,20 €</td> <td>36,20 €</td> <td>36,20 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Ces tarifs incluent la journée de garderie et le goûter</p> <p style="color: red; text-align: center;">Dans le cas où l'utilisateur ne souhaite pas justifier de sa situation, le tarif du groupe le plus élevé s'applique.</p>	Tarifs du mercredi				Le repas de cantine est à ajouter				Revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	de 0 à 17 000 €	4,00 €	3,90 €	3,50 €	de 17 001 € à 24 000 €	7,70 €	6,60 €	5,30 €	de 24 001 € à 30 000 €	9,70 €	8,90 €	7,90 €	de 30 001 € à 35 000 €	12,40 €	10,80 €	9,50 €	de 35 001 € à 46 000 €	14,80 €	13,40 €	12,40 €	de 46 001 € à 69 000 €	20,10 €	18,50 €	17,20 €	plus de 69 000 €	25,00 €	23,60 €	22,00 €	Complément de prise en charge par les communes extérieures sans convention	16,00 €	16,00 €	16,00 €	Tarif sans participation de la commune de résidence de l'enfant	36,20 €	36,20 €	36,20 €
Tarifs du mercredi																																																	
Le repas de cantine est à ajouter																																																	
Revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus																																														
de 0 à 17 000 €	4,00 €	3,90 €	3,50 €																																														
de 17 001 € à 24 000 €	7,70 €	6,60 €	5,30 €																																														
de 24 001 € à 30 000 €	9,70 €	8,90 €	7,90 €																																														
de 30 001 € à 35 000 €	12,40 €	10,80 €	9,50 €																																														
de 35 001 € à 46 000 €	14,80 €	13,40 €	12,40 €																																														
de 46 001 € à 69 000 €	20,10 €	18,50 €	17,20 €																																														
plus de 69 000 €	25,00 €	23,60 €	22,00 €																																														
Complément de prise en charge par les communes extérieures sans convention	16,00 €	16,00 €	16,00 €																																														
Tarif sans participation de la commune de résidence de l'enfant	36,20 €	36,20 €	36,20 €																																														

Horaires d'ouverture au public : tous les matins de 9 h 00 à 12 h 00 et les mardis et vendredis de 14 h 00 à 18 h 00
 24, rue de l'Église – 77580 BOULEURS - Tél : 01 64 63 84 14 – Fax : 01 64 63 05 32